



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 3651

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les récentes exécutions extrajudiciaires survenues au sud du Tchad. Amnesty International vient de recevoir des informations préoccupantes concernant l'exécution extrajudiciaire d'au moins cent civils sans armes dans la préfecture du Logone oriental, au sud du Tchad. Ces massacres commis le 5 avril 1993 seraient le fait de membres de la garde républicaine, unité de l'armée nationale tchadienne (ANT). Ils font suite à d'autres exécutions et d'autres violations des droits de l'homme commises depuis février 1992, imputables aux forces armées de ce pays. Compte tenu des liens qui unissent la France et le Tchad, il lui demande quelles démarches pourrait entreprendre son ministère auprès du gouvernement tchadien pour qu'une commission indépendante puisse enquêter sur ces exactions et que les responsables de violations des droits de l'homme soient traduits en justice.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la situation des droits de l'homme au Tchad est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam, au début du mois d'août, sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement. La poursuite du processus de transition démocratique reçoit ainsi notre plein soutien.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3651

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1938

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3301